Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 347 Subvention (4.000 euros) à l'association Tjad Cie (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Tjad Cie (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association TJAD Cie, 65, rue Sainte-Anne 75002 Paris, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2019 (SIMPA 19957, 2019-03666).

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,

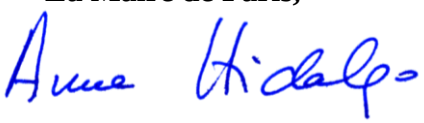

Anne HIDALGO